

Les plus grandes des infortunes humaines n'ont pas trouvé grâce devant le législateur. L'épilepsie et la folie ne sont généralement point admises comme des motifs suffisants de séparation de corps, ainsi que nous allons le voir, mais discutons auparavant la question si émouvante de l'hystérie.

§ 7. — Hystérie.

Si les préjugés jouissent de l'explicite privilège de prendre droit de cité un peu partout, nous devons avouer qu'ils ne circulent nulle part ailleurs avec tant d'effronterie que parmi les notions usuelles de l'art de guérir. Les événements, les hommes et les choses disparaissent dans le tourbillon du monde, mais la tradition reste et les préjugés survivent. Combattre un préjugé, c'est choquer l'esprit public. Les médecins ont eu, à leurs dépens, la courageuse insistance de déclarer la guerre aux plus vulgaires croyances qui se perpétuaient d'âge en âge, et ils ont remporté d'éclatantes victoires, mais nos devanciers n'ont pas tout fait et ils nous ont légué plus d'un ingrat labeur. L'hystérie, par exemple, dont l'ancienneté se confond avec celle de l'humanité, nous offre la preuve la plus affligeante des erreurs qu'a pu propager la routine. Entrons, à ce sujet, dans quelques développements.

Dans les procès criminels, on range au nombre des moyens de défense *l'alibi*, la démence au temps de l'action et un certain groupe de circonstances propres à détruire l'imputabilité ou à atténuer la responsabilité. Selon les conditions du débat, l'avocat plaide la circonstance atténuante ou l'acquiescement. Depuis quelques années, un nouveau moyen a été imaginé dans quelques causes assez mauvaises et l'on a eu parfois l'idée de plaider l'hystérie. Un succès éclatant dans une affaire très retentissante a servi de prime d'encouragement. Le moyen a fait son chemin et il a été conservé, en cas de besoin, dans le répertoire du barreau.

Dans les poursuites en adultère, l'avocat qui défend les intérêts de la femme compromise ou déshonorée ne se contente plus de nier ou d'avouer les aventures galantes qui sont incriminées et de faire un chaleureux appel à la clémence et au pardon, il plaide volontiers l'hystérie et l'hystérie telle qu'il croit la comprendre. Donnant à son imagination le plus fantastique essor, il énumère les symptômes les plus romanesques de la névrose, cite quelques observations apocryphes et arrive invariablement à affirmer que sa cliente, dévorée par la flamme de la sensualité et dominée par une force irrésistible, a été fatalement entraînée à la recherche de satisfactions qu'elle était loin de trouver auprès d'un époux indifférent, tiède ou froid. Soutenir cette opinion, c'est confondre la perversité avec la perversion.

Vienne un débat civil à propos d'une demande en séparation de corps, et les échos de la salle d'audience rediront encore le même refrain. Et cependant, les plaidoiries ne roulent que sur de honteux préjugés et elles ne reposent que sur des erreurs dont je suis prêt à faire justice. Oui, ainsi que je vais le démontrer, c'est l'état mental habituellement méconnu des hysté-

riques que l'on retrouve le plus souvent dans les procès en séparation de corps, mais ce n'est point la prétendue ardeur sexuelle. Dans telle affaire, on parle d'instincts dégradants, de fureur génitale, et l'on place le libertinage sous la protection d'une maladie inventée à plaisir; dans telle autre, on parle du caractère bizarre, querelleur, mobile et jaloux de la femme, et l'on plaide *l'incompatibilité d'humeur*, sans savoir et sans dire que cette incompatibilité est précisément un phénomène hystérique. Les avocats cherchent partout l'hystérie, et, lorsqu'ils la rencontrent, ils passent à côté. Du reste, cette maladie ne serait point un motif valable.

Sait-on à quoi tiennent ces confusions et ces hérésies? A ce que la médecine légale n'est point encore enseignée en France dans les facultés de droit.

Puisqu'il est si fréquemment question de l'hystérie devant les tribunaux, puisque la magistrature et le barreau sont si peu familiarisés avec la connaissance exacte de cette maladie, et puisque l'état mental des hystériques peut donner lieu aux surprises les plus inattendues, notamment dans les demandes en séparation de corps, je dois dire que l'étiologie supposée de l'hystérie est une fable, que l'immoralité n'est point une résultante obligée de la névrose, que les écarts des femmes libertines ne sont point dus au manque d'assouvissement du sens génésique et que la continence est si peu la mère de l'hystérie que la moitié des filles publiques de Paris sont hystériques. J'en appelle plutôt aux travaux de Besançon, Goupil, de la Morlière, Boys de Loury, et Rossignol! Il est du devoir de tout médecin honnête et convaincu de réagir contre le préjugé traditionnel qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, est accepté comme la plus immuable des vérités et qui laisse planer sur la femme de honteux soupçons. Laissons à Platon la responsabilité de cette opinion malheureuse: « La matrice est un animal qui veut à toute force concevoir et qui entre en fureur s'il ne conçoit pas, » et ne voyons dans l'hystérie que l'expression d'une susceptibilité spéciale du système nerveux.

Pas plus que les autres femmes, les veuves ne sont exposées à l'hystérie; et quand nous rencontrons dans la pratique médicale des jeunes filles de treize à quatorze ans, non pubères encore, qui éprouvent un sentiment de suffocation, de plénitude vers l'estomac, un agacement nerveux indéfinissable, qui accusent l'existence d'une boule qui leur monterait à la gorge, puis qui soudain se roulent à terre dans tous les sens, poussent des cris, cassant et brisant les objets qui leur tombent sous la main, et s'abandonnant aux mouvements les plus désordonnés, est-ce que nous avons l'audace d'attribuer à l'abstinence des plaisirs de l'amour tout ce cortège de symptômes? Mais si l'on admettait ce dogme des dangers de la continence, il nous faudrait donc inscrire le libertinage au nombre des formules de la thérapeutique? Non, il n'est pas vrai que les organes génitaux, une fois arrivés à leur complet développement, aient fatalement besoin d'entrer en exercice sous peine d'hystérie.

Les passions et les affections morales tristes, telle que l'ennui de la servitude ou d'un travail inaccoutumé, les préoccupations d'une existence précaire, les tracasseries provenant de liaisons illicites, les inquiétudes, les con-



trariétés, les revers de fortune, les attachements déçus, la nostalgie et surtout la jalousie, font d'ordinaire tous les frais de la provocation hystérique et relèguent au dernier plan la suprématie étiologique, trop souvent mise en cause, de l'appétit génésique.

Les médecins, fréquemment consultés par des familles sur la question de savoir si le mariage mettra fin à des crises convulsives d'hystérie, ne manquent à peu près jamais de faire concevoir de très grandes espérances, ou même d'affirmer en pareil cas la complète disparition de tous les accidents sous l'influence des rapports conjugaux. C'est là un grand tort, car le mariage ne guérit pas plus l'hystérie que l'établissement de la menstruation ne remédie aux attaques d'épilepsie chez la jeune fille atteinte depuis son enfance du mal d'Hercule. Une femme hystérique avant son mariage reste exposée aux mêmes manifestations nerveuses, alors que cependant elle vient à recevoir d'un mari jeune et plein de santé les marques de tendresse les plus susceptibles de donner une ample satisfaction à ses sens. Que cette même femme soit rendue une ou plusieurs fois mère, et sa névrose ne cédera pas davantage : c'est aux progrès de l'âge que sera dû le retour à la santé.

Les femmes affectées d'hystérie sont, en général, remarquables par la vivacité de leur esprit, la fougue de leur imagination et l'exaltation de leurs sentiments. Mobiles, impressionnables et très susceptibles, elles s'inquiètent sans motifs, soupçonnent tous ceux qui les entourent ou entrevoient mille éventualités chimériques ; impatientes, irascibles, injustes et violentes, elles récriminent avec aigreur, ricanent d'une voix saccadée et rauque, se livrent à la plus exubérante loquacité, font du bruit, pleurent, sanglottent, ouvrent les fenêtres, appellent les voisins, accusent leurs proches à outrance et implorent avec éclat la pitié publique. Cette disposition morale les conduit aux actes les plus bizarres, les plus audacieux et quelquefois les plus criminels : elles ne reculent devant rien pour satisfaire la passion qui les domine, que ce soit l'amour ou la haine, la jalousie ou l'orgueil, l'avarice, ou simplement le désir de se poser en victimes et d'attirer sur elles l'attention, l'intérêt et la commisération. Rien n'égale la versatilité de leurs conceptions psychiques, l'exagération de leurs récits, l'extravagance de leurs reproches, le ridicule de leur attitude devant les personnes étrangères à leurs foyers.

Avec un pareil état mental, avec une aptitude aussi surprenante à inventer les plus romanesques histoires, comment veut-on que l'épouse hystérique ne calomnie pas le mari pacifique, fidèle et bon ? Et si le mari n'est ni pacifique, ni fidèle, ni bon, comment ne sera-t-il pas malheureux, injurié, outragé ?

Des difficultés sans nombre surviennent ; les familles s'interposent, et la paix est signée. Mais que l'atmosphère se charge d'électricité et l'orage n'éclatera pas seulement au dehors ! A de nouveaux démêlés, à de nouveaux conflits, succéderont encore de fragiles armistices et de vaines promesses. On tente tout, d'abord un éloignement passager, puis une séparation à l'amiable, et comme de graves intérêts ne tardent pas à être en souffrance, on songe à une mesure plus radicale, et chacun des époux va constituer son avoué.

La demande en séparation de corps est formée, et la femme déploie aus-

sitôt au service de sa cause ses plus dangereux artifices et ses plus impudents mensonges. En face d'une mise en scène aussi habile, aussi perfide et aussi accablante, le mari arrive désarmé à l'audience et il s'entend attaquer par la partie adverse avec un acharnement tel qu'il se prend volontiers à douter de lui-même et qu'il s'interroge, afin de savoir s'il n'a pas effectivement rendu sa femme aussi malheureuse qu'on le prétend ! Dans la majorité des cas, l'issue du procès est favorable à la femme.

Si j'avais à exposer à cette place l'histoire médico-légale de l'hystérie, au point de vue des actes criminels, je montrerais comment les malades savent semer çà et là de redoutables calomnies, jeter la discorde dans les familles les plus unies et allumer d'implacables haines dans les couvents, dans les petites villes ; comment elles s'y prennent pour dénoncer les autres et quelquefois s'accuser elles-mêmes ; comment elles parviennent à mettre en défaut la perspicacité des médecins, à tromper tout le monde et à en imposer à la justice<sup>1</sup>, mais je ne veux pas sortir de la question si exceptionnellement grave qui nous occupe.

L'époux d'une hystérique est la victime de tous les contrastes que présente l'état mental de sa femme : tantôt il est flatté, cajolé, adulé par elle ; tantôt il est soupçonné, calomnié, bafoué. Insensiblement il arrive lui-même à être impatient, irritable et quineux. S'il est doux et débonnaire, il obéit et ne dit mot. S'il est ferme et digne, il résiste et s'emporte. S'il a un caractère entier, il se sépare. De toute manière, le calme et la félicité du foyer sont en raison directe des versalités intellectuelles de la femme.

Une hystérique de seize ans avait passé par toutes les phases névropathiques habituelles. Des médecins conseillèrent le mariage, et bientôt la malade présenta simultanément des accidents utérins, gastralgiques, entéralgiques, et hypochondriaques. Madame X....., soignée par Morel, écrivait à son mari : « Mon ami, aujourd'hui dimanche, je suis allée à l'église : c'est encore un sacrilège que j'ai commis. Depuis mon retour des bains, je les ai comptés par mille, ainsi que les mensonges et les fausses promesses. Écoute, voici ma vie. J'ai cru que j'étais bonne fille, bonne épouse, bonne sœur ; eh bien ! je n'étais rien de tout cela, je n'étais qu'un monstre sorti de l'enfer, je n'étais qu'une hypocrite ; je n'ai jamais aimé personne que moi-même, je n'ai jamais eu de courage, je n'ai jamais aimé le travail. Si un assassin, un voleur allait se mettre entre les mains de la justice, en comptant ses crimes, en disant qu'il mérite la mort, on la lui donnerait. Eh bien ! ta femme mérite la mort, tu peux être son juge ; les lois humaines permettent de donner la mort à qui la donne. Prends le chemin de fer ; à ton arrivée, j'aurai l'air guérie, nous achèterons chez le pharmacien quelque chose qui me fasse mourir dans mon lit ; en sept ou huit jours, notre honneur sera sauvé. Tu peux me croire, quand je te dis que je mérite la mort ; je suis la créature la plus ignoble qui existe sur terre..... Alexandre, tu ne commettras point de crime

1. Legrand du Saulle, *Les Hystériques. État physique et état mental. Actes insolites, délucieux et criminels.* — Paris, 1 vol. de 625 pages, 1883.



en me donnant la mort; tu sais que je connais le bien et le mal. Si l'on ne te donne rien chez le pharmacien, nous recommencerons ce que j'ai déjà fait une fois; seulement, on n'ira point chercher le médecin, je serai morte dans une crise nerveuse. Accours, peut-être dans quinze jours je ne pourrais plus.» J'ai tenu à rapporter ce spécimen très curieux de la correspondance exagérée, exaltée, insensée, d'une hystérique, pour qui la mort s'était momentanément dépouillée de son aspect terrible.

Le suicide n'est pas très commun dans l'hystérie; mais, en revanche, les femmes menacent à chaque instant de se faire du mal, de se jeter par la fenêtre et de s'ôter la vie; elles n'en font rien, et ces menaces font seulement partie de la mise en scène qui est habituellement déployée par ces malades. Plus d'un mari au contraire, en proie au plus sombre désespoir, demande à la mort volontaire un remède à la douleur d'avoir épousé une hystérique! Un lambeau de papier, expression dernière d'une lente agonie, atteste un parti bien arrêté et une volonté libre. Cet écrit jouit des honneurs d'une sépulture officielle dans les cartons administratifs, et le dossier du suicidé porte l'étiquette : *Chagrins domestiques*.

Il y a vingt ans, une riche Espagnole, âgée de quarante ans, fille d'un père appoplectique et d'une mère mélancolique, donna lieu à une série de procès très regrettables. En proie à des attaques convulsives d'hystérie, cette dame était capricieuse, mobile, indifférente, loquace; elle tenait des conversations déplacées, racontait des histoires absurdes, se disputait avec ses domestiques, commettait des excentricités, avalait parfois des allumettes chimiques et se livrait dans sa correspondance à de véritables divagations. Transférée dans une maison de santé à Barcelone, elle porta contre son mari, ses deux beaux-frères et trois médecins éminents les plus criminelles accusations. Ces six hommes furent poursuivis, renfermés dans les cachots de Valence et condamnés, les uns à dix-huit, les autres à vingt années de prison. La peine fut commuée plus tard en celle de l'exil! Un cri de détresse poussé par l'une des victimes de cette grave erreur judiciaire se fit entendre jusqu'à Paris, et la Société médico-psychologique, sous la présidence de Delasiauve, résolut d'intervenir et nomma une commission composée de Ch. Loiseau, Legrand du Saulle et Briere de Boismont. Nous étudiâmes pendant plusieurs mois, mes collègues et moi, un dossier de huit cents pages in-folio, ne contenant que des pièces légalisées par M. le chancelier du consulat de France, à Valence; nous eûmes ensemble de nombreuses conférences et nous rédigeâmes enfin un rapport très net et extrêmement considérable<sup>1</sup> concluant à l'état de folie hystérique de la dame espagnole et à l'innocence absolue des condamnés. Ces hommes ont été graciés, réintégrés, réhabilités. L'un des médecins a même été investi depuis de très hautes fonctions officielles.

Nous nous sommes consacrés avec un désintéressement chevaleresque, mes collègues et moi, au triomphe de la vérité par delà des Pyrénées, et

1. Affaire Sagrera, *Rapport à la Société médico-psychologique*. — Voir *Annales médico-psychologiques*, 1865.

nous avons démontré la toute-puissance d'un bon diagnostic médico-légal.

Dans tous les pays, les hystériques créent des difficultés sans nombre. Une de ces femmes, très connue en Prusse sous le nom de *la Glaser*, a pu tromper, pendant plus de dix ans, les magistrats les plus expérimentés, induire en erreur un grand nombre de médecins, mystifier sans cesse l'autorité, donner lieu aux aventures les plus inattendues et passer alternativement de la maison d'arrêt à l'hôpital d'aliénés, à la prison, et de la prison à la maison de force. Sa vie n'a été qu'un long enchaînement de péripéties extraordinaires, d'épisodes dramatiques et de simulations aussi variées qu'habiles. Tour à tour, selon les besoins de sa cause, calme ou furieuse, folle, muette, hallucinée, possédée du diable, faible d'esprit ou rhumatisante, menteuse, faux témoin ou voleuse, la Glaser a fait preuve de l'énergie la plus rare, de l'effronterie la plus inouïe et de l'intelligence la plus souple! En dernier lieu, Casper l'a déclarée responsable.

L'hystérie trouble le libre exercice des *facultés affectives*, et l'on sait qu'aux facultés affectives se rattachent les phénomènes qui expriment un amour, une propension pour certaines choses, ou une haine, une répulsion pour certaines autres. Se livrer à ses facultés affectives, lorsqu'on est d'ailleurs sain d'esprit, c'est déférer à l'impulsion passionnelle; c'est subordonner de son plein gré, et en connaissance de cause, les actes de la vie à la satisfaction de ses desirs.

Ce voile jeté sur les facultés affectives nous donne l'explication des dissensions si graves qui surviennent entre époux. La mésintelligence conjugale paraît d'autant plus inexplicable que l'apanage des facultés intellectuelles reste d'ordinaire intact chez la femme hystérique. La raison assiste à la ruine du cœur, mais elle lui survit.

On le voit, l'époux d'une hystérique est bien mal partagé. S'il est demandeur, dans un procès en séparation de corps, il ne peut pas arguer de la maladie de sa femme. S'il est défendeur, il est calomnié et triomphe difficilement de la lutte engagée! On a dit que le temps était un grand maître; cela est vrai, dans l'espèce, et, comme l'hystérie cède aux progrès de l'âge, le mari patient est agréablement surpris en remarquant un beau jour que le bonheur habite son foyer. Mais hélas! que d'hommes manquent de patience...

OBSERVATION XLIX. — Femme d'un fonctionnaire nuisant à son mari par des lettres anonymes adressées à ses chefs. — Séparation, puis séquestration.

Madame Geneviève X... est mariée à un fonctionnaire de mérite qui occupe une situation brillante. D'une forte constitution, d'un tempérament ardent, elle appartient à une famille qui compte plusieurs aliénés; son père, homme de mœurs dépravées, a sali de bonne heure son imagination par l'exemple de ses débordements et par de mauvaises lectures. Mariée à un fonctionnaire d'un rang éminent, elle se laissa aller sans aucune retenue à ses tendances érotiques. Ses écarts furent bientôt si notoires qu'une *séparation* judiciaire dût être prononcée. On essaya



d'abord des communautés, mais sa conduite ne permit pas de l'y garder. Ramenée sous le toit paternel, son genre de vie y rendit son séjour impossible. La mobilité et l'inégalité de son humeur, ses menaces, ses emportements et ses fautes, qui n'avaient même pas pour excuse la passion, forcèrent son mari à la placer dans une maison de santé. Madame Geneviève usa de toutes les ressources de son esprit, suscita des embarras à l'établissement, fit une *tentative de suicide*, adressa des lettres à l'autorité et réussit à se faire mettre en liberté.

La haine vouée à son mari fut dès lors implacable. Elle écrivit des lettres anonymes d'autant plus perfides et dangereuses que les documents arrangés, commentés, dénaturés, étaient pris dans le secret de l'intimité et ne pouvaient être qu'incomplètement réfutés. Chaque fois qu'elle pressentait un avancement, le coup partait dans l'ombre, arrivait au but et elle parvint à neutraliser ainsi le côté brillant de son mari.

Entraînée par ses instincts déplorables, elle mène une vie désordonnée qui justifie un second internement dans un asile. Là, elle se montre d'une mobilité extraordinaire, dépravée, érotique, dissimulée, tous symptômes propres à l'hystérie, mais par son adresse, par ses lettres au parquet, elle réussit encore à obtenir son élargissement. Son père la recueille chez lui, mais au bout de deux ans il est encore obligé de la renfermer. Une enquête du tribunal reste enfin favorable à cette mesure.

Voilà, on en conviendra, un exemple tristement instructif du mal que peut faire à son mari une femme hystérique.

**Garde des enfants.** — Un cas difficile peut se présenter : entre un mari brutal et une femme hystérique dont la séparation de corps est prononcée, auquel des deux époux le tribunal devra-t-il donner la préférence pour la garde des enfants? En médecine légale, tout est question d'espèce. Dans une affaire de ce genre, je n'ai pas craint récemment de me prononcer en faveur de la femme, mais dans des conditions déterminées.

Voici le fait :

OBSERVATION L. — Deux accès de folie hystérique. — Coups portés par le mari. — Séparation de corps. — Question de la garde des enfants.

Madame P... a commencé vers l'âge de dix-neuf ans, étant jeune fille alors, à avoir des crises d'hystérie. L'une de ces crises a été suivie d'excitation maniaque (avec loquacité, chants, pleurs, cris, divagations et extravagances) pendant un mois ou six semaines. La guérison est survenue presque d'elle-même, sans laisser de traces appréciables dans l'intelligence.

Mariée en novembre 1877, elle a vécu jusqu'en octobre 1878 sous le même toit que M. P., mais à cette dernière date elle a dû s'enfuir, par suite des brutalités excessives qu'elle subissait, et elle est rentrée chez sa mère. Une réconciliation survint en avril 1879, et l'épouse frappée consentit à reprendre sa place au foyer conjugal, tout en redoutant beaucoup le sort qui l'attendait.

M. le docteur Chevalier, que dans l'intérêt de la vérité j'ai cru devoir interroger, m'a déclaré qu'il était à sa parfaite connaissance que M. P... *rouait de coups* sa

femme; qu'il avait constaté des ecchymoses et des contusions sur diverses parties du corps de la victime, et qu'il avait spontanément désigné madame X., sage-femme, pour apprécier les sévices et blessures au bas-ventre et aux parties génitales externes. « Du reste, a-t-il ajouté, si une chose peut excuser M. P..., c'est que sa mère est morte à la suite d'accidents cérébraux. »

Madame P... est timide, douce, bienveillante; elle n'est évidemment pas une femme supérieure, mais son niveau mental est moyen. Elle s'exprime bien et est très bonne musicienne. Elle vit en ce moment chez sa mère et consacre tout son temps à son enfant.

Récemment, au mois d'août dernier, après tant de scènes et d'événements fâcheux, madame P... a eu une seconde fois l'esprit troublé.

En proie à des scrupules de conscience, elle a eu peur d'avoir offensé Dieu et elle a regretté de s'être trouvée dans l'obligation de « sonder sa mère ». Elle éprouvait à ce moment des palpitations de cœur et était anémique. Elle avait tant souffert et avait tant pleuré!

Depuis la fin de septembre, l'état physique et l'état intellectuel se sont remarquablement réparés. Il est impossible aujourd'hui de se douter que madame P... ait été malade.

Après deux accès passagers de délire maniaque hystérique, à treize années d'intervalle l'un de l'autre, que doit-on penser de l'avenir? En mettant les choses au pire, il se pourrait que madame P... eût un troisième accès dans douze ou quinze ans, au moment de l'âge critique. Dans cette hypothèse, la malade rentrerait ensuite dans des conditions physiologiques nouvelles, et n'éprouverait rien d'anormal. C'est ainsi d'ordinaire que se passent les choses. L'expérience le démontre.

Madame P... peut donc élever son enfant chez elle. Les satisfactions maternelles occuperont sa vie et lui feront oublier les violences conjugales. Toutefois, en prévision d'un événement qui ne se produira peut-être pas, il est vrai, je serais d'avis que l'enfant fût placé comme pensionnaire dans une institution dès l'âge de douze ans.

### § 8. — Épilepsie.

Le caractère propre à chaque individu est une résultante morale de son organisation. La relation la plus directe existe, en effet, entre les dispositions du corps et celles de l'esprit. La santé laisse librement s'épanouir les facultés de l'âme; la maladie les contriste et les dénature. L'excitabilité morose est l'inévitable suite des affections chroniques, mais l'état moral a des signes symptomatologiques qui traduisent presque à coup sûr la nature habituelle de la souffrance. Qui est-ce qui confond par exemple la misanthropie de l'homme qui porte une lésion des voies urinaires ou l'irascibilité bourrue du goutteux, avec la triste préoccupation du gastralgique, avec l'inconstante mobilité du phthisique ou avec les idées de suicide du spermatorrhéique?

L'épilepsie, de son côté, modifie à ce point les tendances antérieures et les qualités intellectuelles et affectives des malades, qu'elle finit par les ramener à une expression générale et qu'elle leur imprime un cachet commun et des plus reconnaissables. Avant d'exposer toute l'inanité des demandes en séparation de corps dont l'épilepsie est le prétexte, je dois signaler les